



# L'écho des ASSFAM

Bulletin d'information pour les assistants familiaux du département de l'Aveyron

#4 : Novembre 2022

## [ Dans ce numéro ]

- L'édito
- Heures Mensuelles d'Information
- Paroles d'Ass. Fam.
- Interview
- Loi Taquet
- Négociations et acquis

## H.M.I.

Que diriez-vous de partager un moment de convivialité et d'échanges d'informations sur les actions de la CFDT pour notre profession ?

Pour cela, il vous suffit de nous contacter afin de déterminer ensemble les modalités de ces rencontres. Nous nous chargerons de les organiser.

**Danielle DJAFAR**  
[danielle.djafar@aveyron.fr](mailto:danielle.djafar@aveyron.fr)

**Marie DA PONTE**  
[maria.daponte@aveyron.fr](mailto:maria.daponte@aveyron.fr)

**Carole DE BRITO**  
[carole.debrito@aveyron.fr](mailto:carole.debrito@aveyron.fr)

**Antoine REYES**  
[antoine.reyes@aveyron.fr](mailto:antoine.reyes@aveyron.fr)

**Secrétaire CFDT CD 12**  
Régis Olivier : 06 70 85 63 52

## L'EDITO

Le décret du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pose les modalités relatives à votre rémunération et à certaines indemnités. Un décret attendu depuis longtemps... il s'agit là d'une juste revalorisation salariale, mais elle demeure insuffisante.

**La CFDT continue de se positionner en faveur de ces professionnels-les :**

- Inscrire ces métiers comme des emplois permanents des collectivités territoriales ;
- Valoriser la rémunération en regard de l'ancienneté et du diplôme d'Etat ;
- Généraliser la protection fonctionnelle par l'employeur comme pour tout autre agent ;
- Informer les agents de leur droit à la formation ;
- Maintenir de la rémunération en cas de procédures engagées à l'encontre de l'assistant·e familial·e ;
- Indexer sur le coût de la vie le montant des indemnités d'entretien ;
- Rembourser tous les déplacements effectués dans l'intérêt de la personne accompagnée ;
- Garantir le droit au répit.

**OLIVIER Régis**  
Secrétaire CFDT

## PAROLES D'ASS FAM

**La CFDT est le seul syndicat qui fait entendre ma voix et permet aux ASSFAM de participer aux débats lors des instances départementales comme le CHSCT, la Commission Consultative Paritaire (CCP) et les Comités Techniques (CT) nouvellement appelé le Comité Social Territorial (CST).**

**Lors de cette instance sont actés les décisions nous concernant comme : augmentation de l'indemnité d'entretien, prime Covid, etc.**

Déc.  
2022

Élections  
PRO

JE  
VOTE



Cfdt:  
INTERCO

## Interview de Marie et Jany

Q. : Qu'est ce qui vous a motivé à participer aux instances CT et CHSCT ?

R. : L'envie de m'investir pour faire évoluer notre profession, défendre nos droits pour une meilleure reconnaissance professionnelle.

Q. : Qui participe avec vous à ces instances ?

R. : Des représentants des deux syndicats (CFDT - CGT), le DRH, le Directeur Général des services, les élus, les directeurs de service ...

Q. : Comment intervenez-vous ?

R. : Nous parvenons petit à petit à faire évoluer notre métier. C'est un travail de longue haleine, décourageant parfois. Nous aurions besoin de plus de bonnes volontés pour nous soutenir dans cette démarche.

**REJOIGNEZ-NOUS !!!**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre Votez CFDT !**

**1<sup>er</sup> SYNDICAT DE FRANCE**

## Loi Faquet du 7 février 2022 relative à la Protection des Enfants

### Négociations en cours

Dans les grandes lignes :

→ 1 SMIC pour le premier accueil et minimum de 70 H par enfant supplémentaire soit

- 1 enfant : 151,67 H
- 2 enfants : 221,67 H
- 3 enfants : 291,67 H
- 4 enfants : 361,67 H
- Accueil intermittent : 5,06 H par jour

→ 80 % de maintien de salaire en cas de place vacante .

→ avenant au contrat de travail pour mentionner le nombre d'enfants en lien avec l'employeur (janvier 2023)

→ cumul d'employeurs possible dans la limite de l'agrément... pas d'exclusivité avec le CD12 !

→ délai d'acceptation de placement 24h, pas d'obligation mais pas de maintien de salaire à 80 % si refus de l'ASSFAM (si accueil compatible avec le projet)

→ la possibilité d'un samedi et d'un dimanche consécutif par mois.

→ Maintien de la fonction globale à 50 h ?

→ Prime d'ancienneté calculée sur la fonction globale ?

La CFDT sera présente lors des négociations pour l'application de la loi. Nous veillerons à la protection des ASSFAM concernant la bonne application des textes.

### Acquis par vos représentants CFDT

→ La prévoyance : maintien de salaire en cas d'arrêt maladie

→ La carte professionnelle

→ L'allocation anniversaire

→ La majoration de l'indemnité d'entretien (+ 2 € / jour / enfant)

→ Chèque numérique et smartphone avec ligne professionnelle en attente

## ASSISTANT·E FAMILIAL·E, UN MÉTIER PRENANT !



La section CFDT du CD12 : 4 Rue Paraire 12000 RODEZ

Mail : [cfdt.cg12@wanadoo.fr](mailto:cfdt.cg12@wanadoo.fr)

<https://www.cfdt-interco12.fr>

Déc.  
2022

Élections  
PRO

JE  
VOTE



Cfdt:  
INTERCO